

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. - A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. - A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 bis. - A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8

LE DISCOURS IMPÉRIAL

Le discours de Guillaume II au Reichstag ne paraît pas avoir produit l'impression que, sans doute, l'empereur en espérait. On s'attendait évidemment à quelque chose de beaucoup plus considérable. C'est la première fois que le jeune empereur s'adresse à son pays et à l'Europe depuis qu'il a pris, avec une autorité souveraine, le pouvoir sans partage.

Cette prévision ne s'est pas réalisée. Le discours de l'empereur n'a rien eu d'imprévu, ni d'original. Tous ses projets de réforme sociale étaient déjà connus et jugés. Tout ce qui concerne les crédits militaires qu'il demande n'est que la répétition de ce qu'on a entendu tant de fois sur le malheureux système de paix armée qui ruine tous les Etats.

On a même été plus frappé de ce qu'il ne contient pas que de ce qu'il contient. Quoi ! pas un mot sur la retraite de M. de Bismarck ! Pas un témoignage public de sympathie et de regret pour l'homme de génie à qui les Hohenzollern doivent le trône où ils règnent sur l'Allemagne !

Comment concilier ces deux contraires ? Ah ! si l'on avait consacré à des réformes sociales et économiques les milliards que, depuis tant d'années, on engloutit dans le gouffre des dépenses de guerre ; si l'on avait employé à faire vivre les hommes les sommes colossales qu'on emploie à préparer leur extermination sur les champs de bataille, que de progrès se seraient accomplis et combien la question sociale aurait perdu de sa gravité et de ses périls !

LA MORT DU ROI DINAH-SALIFOU

Le voyage du roi Dinah-Salifou à l'Exposition n'aura pas porté bonheur. Il vient d'être empoisonné par ses sujets.

Les lettres apportées par le *Tourneur*, et qui nous font connaître cette nouvelle, nous apprennent que le petit roi nègre a été assassiné parce qu'il avait voulu implanter la civilisation européenne dans ses Etats.

Cela fait penser à cet essai tenté par des Américains philanthropes qui avaient envoyé dans une petite île voisine des Etats du roi Dinah-Salifou, un certain nombre de nègres choisis, dans le but d'y fonder une république idéale.

On les avait pourvus de deux Chambres et d'un sénat. Le succès ne répondit pas à l'attente des organisateurs.

On a vaguement parlé, en effet, d'un ministre qui s'était avancé dans une commission parlementaire, y avait été mangé. Quel enseignement pour nos Excellences !

Ce malheureux Dinah-Salifou a payé de sa personne son trop grand enthousiasme pour la tour Eiffel.

On dira ce qu'on voudra, mais, au dernier moment, il a été capable de manœuvrer ceux qui l'ont égaré, et par lesquels il a été gratifié d'une croix de la Légion-d'Honneur qu'il a dû considérer comme un talisman, un *gris-gris* sans puissance et sans utilité.

Il y aura, d'ailleurs, des journaux assez mal intentionnés pour annoncer qu'un de nos ministres, qui avait rêvé de civiliser la reine Salifou, prendra le deuil. Ce ne sera pas exact.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Paris, 12 mai. - Les douze délégués de la manifestation du 1er mai ont été entendus aujourd'hui par la Commission parlementaire du travail. Leur déposition a duré deux heures et trois quarts.

Les revendications ouvrières ont été principalement développées par MM. Vaillant et Jules Guesde.

Celui-ci a essayé de démontrer que la réduction des heures de travail, loin de produire un abaissement des salaires, aurait, au contraire, pour effet de les hausser, puisque le travail a été réduit, les patrons seraient obligés de faire des concessions aux ouvriers.

En ce qui concerne la fixation des salaires, les délégués ne demandent pas qu'elle soit entièrement réglée par la loi, mais que le principe d'un minimum soit légalement établi. Ce serait aux bureaux de travail des associations ouvrières à fixer la quotité des salaires, suivant les usages et les nécessités locales.

LE DROIT SUR LA LAINE

La société industrielle de Fourmies, que préside M. Charles Belin avec autant de compétence que de dévouement, vient, dans un mémoire de présentation adressé au ministre du commerce, aux députés et aux membres de la Chambre de commerce d'Avènes, d'exposer la situation de l'industrie fourmiesienne et les conséquences qu'entraînerait pour elle l'importation des laines étrangères.

Nous nous empressons de reproduire ce document qui a une réelle importance au point de vue de la cause que nous défendons.

L'industrie de la laine figurait en 1888 pour 912 millions, soit environ pour 18 dans le mouvement général de notre commerce extérieur qui s'élevait à 5 milliards, 354 millions.

Au tableau des exportations, elle est portée pour 42 millions, c'est-à-dire pour la moitié de sa production qui est de 80 millions, et le 1/4 des productions totales de produits manufacturés qui est de 1700 millions.

C'est encore une cause de leur insuccès, la lutte à laquelle le législateur prendrait-il parti pour ou contre les ouvriers ou les patrons.

Il y a là deux libertés qu'il faut également respecter.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 12 mai 1890

Présidence de M. FLOUQUET, président.

Les communes mixtes

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet de proroger l'application de la loi de sept années de la loi du 27 juin 1889, qui a maintenu pour deux années les administrations des communes mixtes, aux territoires civils et droits de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

Les articles 1 et 2 sont adoptés, après des observations de M. de Bellevue, auxquelles répond M. Bourlier, rapporteur.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi : 1° de M. Bovier-Lapierre et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de réorganiser les syndicats professionnels de la région lyonnaise par la loi du 21 mars 1884, aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers ; 2° de M. Lachize et plusieurs de ses collègues, relative aux syndicats ouvriers.

Les syndicats professionnels

M. Aynard. - La proposition de M. Bovier-Lapierre ne tient pas compte de la nature des choses ; son auteur s'est appuyé, pour la formuler, sur les faits révélés par la commission des 41, mais à l'époque où cette commission a été constituée, les syndicats professionnels n'avaient pas encore donné beaucoup de résultats.

L'effet relatif de la loi des syndicats ouvriers tend à plusieurs causes d'abord, c'est que l'espérance française est peu propre à développer l'association.

Les syndicats ouvriers se sont trop proposés la lutte et ils ont fait faute de politique.

C'est encore une cause de leur insuccès, la lutte à laquelle le législateur prendrait-il parti pour ou contre les ouvriers ou les patrons.

Il y a là deux libertés qu'il faut également respecter.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 12 mai 1890

Présidence de M. FLOUQUET, président.

Les communes mixtes

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet de proroger l'application de la loi de sept années de la loi du 27 juin 1889, qui a maintenu pour deux années les administrations des communes mixtes, aux territoires civils et droits de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

Les articles 1 et 2 sont adoptés, après des observations de M. de Bellevue, auxquelles répond M. Bourlier, rapporteur.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi : 1° de M. Bovier-Lapierre et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de réorganiser les syndicats professionnels de la région lyonnaise par la loi du 21 mars 1884, aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers ; 2° de M. Lachize et plusieurs de ses collègues, relative aux syndicats ouvriers.

Les syndicats professionnels

M. Aynard. - La proposition de M. Bovier-Lapierre ne tient pas compte de la nature des choses ; son auteur s'est appuyé, pour la formuler, sur les faits révélés par la commission des 41, mais à l'époque où cette commission a été constituée, les syndicats professionnels n'avaient pas encore donné beaucoup de résultats.

L'effet relatif de la loi des syndicats ouvriers tend à plusieurs causes d'abord, c'est que l'espérance française est peu propre à développer l'association.

Les syndicats ouvriers se sont trop proposés la lutte et ils ont fait faute de politique.

C'est encore une cause de leur insuccès, la lutte à laquelle le législateur prendrait-il parti pour ou contre les ouvriers ou les patrons.

Il y a là deux libertés qu'il faut également respecter.

SÉNAT

Séance du lundi 12 mai 1890

Présidence de M. LE ROTUR, président

La séance est ouverte à trois heures.

Les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi relatif à la responsabilité des accidents du travail survenus pendant le travail.

Sur l'article 2, M. Blavier développe un amendement tendant à modifier la réduction que l'accident fait subir au salaire quotidien moyen de la victime, de la nature de l'accident et de l'indemnité résultant.

Un amendement de M. Roger, portant que l'ouvrier pourra faire constituer une rente à capital réservé, représentant les deux tiers de la pension qui lui a été accordée, est adopté, ainsi qu'un amendement de M. Thivrier, tendant à modifier le mode de répartition entre le patron et l'ouvrier des indemnités, pour le bénéfice des indemnités.

L'ensemble de l'article 2 ainsi constitué est adopté.

L'article 3 ainsi conçu : Pour l'ouvrier âgé de moins de 18 ans, ou l'apprenti victime de l'accident, le salaire quotidien moyen qui servira de base à la fixation de l'indemnité, ne sera pas inférieur au salaire le plus bas des ouvriers de la même profession employés dans l'entreprise, est renvoyé à la commission.

Les articles 4 et 5 (dispositions générales sur l'indemnité) : 6 et 7 (déclaration des accidents et de l'enquête) sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

NOUVELLES DU JOUR

Les grèves

Alais, 12 mai. - Dans une réunion de ce jour, les grévistes de Rochebelle ont décidé que les délégués se rendraient de nouveau chez M. Delcour, président du conseil d'administration.

On espère qu'une entente résultera de cette conférence.

Hambourg, 12 mai. - Des ouvriers des équipes de jour et de nuit de l'usine à gaz de cette ville se sont mis subitement en grève.

Une arrestation à Commeny

Montluçon, 12 mai. - On a arrêté M. Frenot, dit Fréjac, ancien membre de la Commune, secrétaire de la mairie de Commeny, secrétaire de M. Thivrier, député, un des plus violents meneurs de la grève pour excitation au meurtre et cris séditieux.

Cette arrestation a produit une grande émotion à Commeny et à Montluçon. La grève continue partielle au jour et nuit, leur rapport au plus tard jeudi prochain entre les mains de M. Kouver.

Le Crédit foncier

Paris, 12 mai. - Nous croyons savoir que les inspecteurs des finances qui ont été chargés de faire une enquête sur le Crédit foncier déposeront leur rapport au plus tard jeudi prochain entre les mains de M. Kouver.

Petite statistique

Paris, 12 mai. - A propos de l'assassinat de la rue de Provence, on a fait une statistique des crimes commis depuis 1872 sur des femmes galantes.

Il y en a quarante-neuf. Les auteurs de trente-deux de ces crimes ont été arrêtés, poursuivis, et condamnés, pour la plupart, à la peine de mort ; trois sont suicidés ; quatre enfin, connus ou inconnus, ont échappé aux recherches de la justice.

Vol de 400,000 francs

au Ministère des finances

Hier matin, un employé du Crédit lyonnais recueillait pour 400,000 francs de coupons de rente française au ministère des finances.

de Lamazelle, prennent part à la discussion et la réunion décide de rester fidèle à ses traditions et de s'opposer aux atteintes qu'on entend porter aux libertés publiques.

La réunion s'occupe ensuite de la proposition qui modifie la loi sur les syndicats professionnels.

MM. Dufaur, Lorois, Blachère, de Lamazelle, traitent la question et les membres sont unanimes à penser que ces modifications, loin de garantir la liberté des associations syndicales, ne feraient que lui apporter des entraves.

M. le président remercie ses collègues de leur assiduité aux réunions de la droite et les invite à prendre une part de plus en plus active à tous les travaux de la Chambre.

Les événements du Dahomey

Paris, 12 mai. - Les dépêches particulières parvenues ce matin à Paris, annoncent que le croiseur *Volcan*, qui se trouvait dans les eaux du golfe, profitant d'un moment d'accalmie, a débarqué les cent tirailleurs sénégalais réclamés à titre de renfort.

Les tirailleurs ont été débarqués sur l'une des barres proches de Kotonou ; ils sont placés sous les ordres du commandant Fournier.

L'autre part, notre correspondant de Rochefort nous mande que le transport la *Durance* est en partance pour les baraquements demandés par le commandant des troupes.

Le crime de la rue de Provence

Paris, 12 mai. - L'inspecteur principal Jaume, qui dirige les recherches commencées sur cette affaire, s'est présenté à l'Hôtel Continental, accompagné de deux agents, et a mis en état d'arrestation un nommé de Garmo, sujet algérien, qui serait l'auteur du crime de la rue de Provence.

A Haïti

Paris, 12 mai. - Les nouvelles reçues d'Haïti annoncent que la situation politique s'améliore de jour en jour.

Dans ces conditions il est à prévoir que la France ne tardera pas à reconnaître le gouvernement du général Hippolyte.

La démission du chancelier Caprivi

Berlin, 12 mai. - Les *Nouvelles politiques* reproduisent, sans les démentir, les bruits relatifs à la démission possible et prochaine du général Caprivi, le nouveau chancelier.

La *Germania* admet que le général pourrait bien avoir l'intention de se retirer, « mais, ajoute-t-elle, l'empereur Guillaume n'accepterait pas, pour le moment du moins, cette décision ».

Le général Caprivi aurait nettement déclaré à plusieurs membres du conseil fédéral qu'il se retirerait, si on continuait à l'attaquer dans la presse.

Le Crédit foncier

Paris, 12 mai. - Nous croyons savoir que les inspecteurs des finances qui ont été chargés de faire une enquête sur le Crédit foncier déposeront leur rapport au plus tard jeudi prochain entre les mains de M. Kouver.

Petite statistique

Paris, 12 mai. - A propos de l'assassinat de la rue de Provence, on a fait une statistique des crimes commis depuis 1872 sur des femmes galantes.

Il y en a quarante-neuf. Les auteurs de trente-deux de ces crimes ont été arrêtés, poursuivis, et condamnés, pour la plupart, à la peine de mort ; trois sont suicidés ; quatre enfin, connus ou inconnus, ont échappé aux recherches de la justice.

Vol de 400,000 francs

au Ministère des finances

Hier matin, un employé du Crédit lyonnais recueillait pour 400,000 francs de coupons de rente française au ministère des finances.

Le caissier du ministère lui donna un récépissé, naturellement.

L'employé revint dans l'après-midi pour toucher les fonds.

On lui compta une certaine somme. Mais, par son dit-il après avoir recompté, il y a erreur, il me manque quelque chose. Cent-dix-sept mille francs manquaient à son compte.

BOURSE DE PARIS

du mardi 13 mai

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Table of stock market data for Paris, including various bonds, stocks, and exchange rates.

BOURSE DE LILLE

du mardi 13 mai

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

Table of stock market data for Lille, including various stocks and bonds.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

On considère que cet outrage à la Russie est le dernier qui a été commis par le gouvernement du tzar, et il est probable que cette injure est la goutte d'eau qui va faire déborder le verre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 13 mai 1890

Présidence de M. FLOUQUET, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le chapeau manquait à bord, ce qui fait supposer que l'équipage a tenté de se sauver ; mais, d'autre part, il est peu probable qu'il ait pu aborder au cap Sicé ou aux environs, car on aurait déjà reçu des dépêches à Marseille.

La crue de la Garonne

Toulouse, 13 mai. - La crue de la Garonne s'accroît. A dix heures, elle est de 3 m. 50 au-dessus de l'étiage. Des précautions sont prises pour empêcher tout affaiblissement de la digue de Saint-Cyprien.

Des postes de pompiers et d'hospitaliers sauveteurs ont été installés et des bateaux ont été construits. La crue est de 6 centimètres par heure.

Réunion de la Droite

Paris, 12 mai. - La droite royaliste, réunie sous la présidence de M. de la Rochebeaucourt, a adopté le projet restrictif de la liberté de la presse.

MM. de Villebois-Marcel, de Maillé, Blachère, de Lamazelle, prennent part à la discussion et la réunion décide de rester fidèle à ses traditions et de s'opposer aux atteintes qu'on entend porter aux libertés publiques.

La réunion s'occupe ensuite de la proposition qui modifie la loi sur les syndicats professionnels.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 13 mai 1890

Présidence de M. FLOUQUET, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le chapeau manquait à bord, ce qui fait supposer que l'équipage a tenté de se sauver ; mais, d'autre part, il est peu probable qu'il ait pu aborder au cap Sicé ou aux environs, car on aurait déjà reçu des dépêches à Marseille.

La crue de la Garonne

Toulouse, 13 mai. - La crue de la Garonne s'accroît. A dix heures, elle est de 3 m. 50 au-dessus de l'étiage. Des précautions sont prises pour empêcher tout affaiblissement de la digue de Saint-Cyprien.

Des postes de pompiers et d'hospitaliers sauveteurs ont été installés et des bateaux ont été construits. La crue est de 6 centimètres par heure.

Réunion de la Droite

Paris, 12 mai. - La droite royaliste, réunie sous la présidence de M. de la Rochebeaucourt, a adopté le projet restrictif de la liberté de la presse.

MM. de Villebois-Marcel, de Maillé, Blachère, de Lamazelle, prennent part à la discussion et la réunion décide de rester fidèle à ses traditions et de s'opposer aux atteintes qu'on entend porter aux libertés publiques.

La réunion s'occupe ensuite de la proposition qui modifie la loi sur les syndicats professionnels.

SÉNAT

Séance du mardi 13 mai 1890

Présidence de M. LE ROTUR, président

La séance est ouverte à trois heures.

Le chapeau manquait à bord, ce qui fait supposer que l'équipage a tenté de se sauver ; mais, d'autre part, il est peu probable qu'il ait pu aborder au cap Sicé ou aux environs, car on aurait déjà reçu des dépêches à Marseille.

La crue de la Garonne

Toulouse, 13 mai. - La crue de la Garonne s'accroît. A dix heures, elle est de 3 m. 50 au-dessus de l'étiage. Des précautions sont prises pour empêcher tout affaiblissement de la digue de Saint-Cyprien.

Des postes de pompiers et d'hospitaliers sauveteurs ont été installés et des bateaux ont été construits. La crue est de 6 centimètres par heure.

Réunion de la Droite

Paris, 12 mai. - La droite royaliste, réunie sous la présidence de M. de la Rochebeaucourt, a adopté le projet restrictif de la liberté de la presse.

MM. de Villebois-Marcel, de Maillé, Blachère, de Lamazelle, prennent part à la discussion et la réunion décide de rester fidèle à ses traditions et de s'opposer aux atteintes qu'on entend porter aux libertés publiques.

La réunion s'occupe ensuite de la proposition qui modifie la loi sur les syndicats professionnels.

BOURSE DE CLOTURE AU COMPTANT

du 13 mai 1890

Table of closing stock market data for Paris, including various stocks and bonds.